

REGLEMENT INTERIEUR DU CONGRES DU CREUF

Il s'applique en supplément du Règlement Intérieur de l'établissement d'accueil du congrès

Article 1 : Objet du règlement intérieur

Le présent règlement a pour objet de définir les règles et les modalités d'organisation du Congrès CREUF dans le respect de l'éthique, de la convivialité et de la qualité scientifique.

Article 2 : Dates et lieu du congrès

Le Congrès CREUF se déroulera du 26 au 27 mars 2026. Les horaires précis des sessions et des activités seront communiqués aux participants via le site internet du congrès et ses réseaux sociaux et via le document de convocation qui sera envoyé aux services de formation continue de votre hôpital.

Article 3 : Inscription au congrès

3.1 Conditions d'inscription :

L'accès au congrès est réservé aux professionnels de santé, chercheurs, étudiants et toute personne intéressée par les domaines couverts par le CREUF. Chaque participant doit s'inscrire en ligne via le site officiel du congrès ([INSCRIPTION – CREUF](#)) en remplissant le formulaire d'inscription approprié et en acquittant les frais d'inscription requis ou via un organisme de formation.

3.2 Annulation d'inscription :

En cas d'annulation, les remboursements seront traités selon les conditions spécifiées sur les conditions générales de vente.

3.3 Personne en situation de handicap :

Pour tout participant en situation de handicap, au moment de l'inscription, il est important de contacter notre référent handicap le Dr SANTOLI via l'adresse mail : creuf20@gmail.com afin de mettre en place un accueil personnalisé.

Article 4 : Droits et devoirs des participants

4.1 Comportement respectueux :

Les participants sont tenus de faire preuve de respect envers tous les autres participants, intervenants et organisateurs du congrès, en évitant tout comportement offensant, harcèlement ou discrimination basée sur le genre, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou tout autre critère.

4.2 Propriété intellectuelle :

Les participants s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle des autres participants et intervenants lors des présentations et des échanges.

4.3 Respect des horaires :

Les participants sont priés de respecter les horaires des sessions, des pauses et des activités afin de garantir le bon déroulement du congrès.

4.4 Respect du règlement intérieur du site du congrès :

Les participants s'engagent à lire et respecter le règlement intérieur du site de réalisation du congrès disponible en ligne.

Article 5 : Programme scientifique

Le programme inclura des sessions thématiques sur des sujets spécifiques en rapport avec les domaines couverts par le CREUF décidé en concertation avec le Comité scientifique du congrès.

Article 6 : Activités sociales et culturelles

Des activités sociales et culturelles seront organisées en marge du congrès pour favoriser les échanges informels entre les participants et pour découvrir la région.

Article 7 : Responsabilité et assurance

Les organisateurs du Congrès CREUF déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage matériel subi par les participants pendant la durée du congrès. Il est recommandé à chaque participant de souscrire à une assurance appropriée pour couvrir tout risque éventuel.

Article 8 : Modification du règlement

Le présent règlement intérieur peut être modifié à tout moment par décision du comité d'organisation. Les modifications seront communiquées aux participants par voie électronique ou sur le site officiel du congrès.

Article 9 : Acceptation du règlement

En s'inscrivant au Congrès CREUF, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engage à s'y conformer scrupuleusement

Dr Francesco Santoli
Président du CREUF

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
ROBERT BALLANGER
93502 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX
MEDECINS INTENSIVE ET REANIMATION
Docteur FRANCESCO SANTOLI
Chef de service - IC_R1000 - 10000024086
Tél : 01 49 36 71 91